

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Absents excusés : Alain DUCRAY, Pauline CARRON, Amandine TACHON, Isabelle GAGNOL, Victor COLAS

Monsieur le Maire explique que bon nombre de conseillers municipaux excusés sont cas contact COVID.

Il est fait un compte-rendu des dossiers déposés avant le 15 février 2022 en demandes de subventions.

Il est également précisé que le dossier voirie devra être reporté en 2023 car il n'est pas subventionnable cette année (un dossier de subvention ayant déjà été déposé en 2021)

Dans l'attente des nouveaux dispositifs Région, des contacts ont été pris avec les élus régionaux et nous déposerons une demande de financement en complément pour l'espace de FROMENT.

Vente Consorts MAGNET :

La vente du garage MAGNET est actée, la commune est devenue propriétaire de cet ensemble suite à une préemption.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture d'un programme et le paiement de la somme due.

RESTAURANT :

Une nouvelle gérante, Madame Venise HAORAUD PAYET pour le restaurant a été sélectionnée parmi plusieurs candidatures, avec l'aide de l'agence d'attractivité du département qui avait auditionné les candidats.

Travaux

Après étude et analyse des propositions, le conseil municipal a décidé de retenir le devis de l'Allier du Bois pour le ponçage et la vitrification du parquet, solution la moins onéreuse et qui permet de rendre l'espace propre et accueillant. Montant du devis : 2 856 € TTC.

Inventaire et préparation :

Plusieurs conseillers municipaux prennent en charge l'organisation et l'inventaire du matériel du restaurant ainsi que l'état des divers ustensiles mis à disposition.

L'ouverture prévue est fixée au plus tard le 1^{er} juin 2022.

DELIBERATIONS

Personnel communal

Concernant le régime indemnitaire des agents communaux, il est souhaitable de régulariser la situation en mettant en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime concerne l'ensemble des agents et une fois instauré il annule et remplace les primes versées en fin d'année.

Il convient d'instaurer les plafonds maximums par catégorie d'agent annualisé, de déterminer le mode de versement ainsi que les modalités d'attribution suite à des arrêts de travail pour diverses causes.

Le conseil municipal a délibéré et propose :

- Un maximum fixé au plafond de 1 000 euros pour un temps complet
- Un versement annuel
- Le traitement au cas par cas pour les arrêts éventuels de travail.

Ces décisions sont soumises au contrôle du centre de gestion de la fonction publique.

La date de prise d'effet est fixée au 1^{er} mars 2022. Les conditions sont révisables tous les 4 ans.

Logement communal mairie

Le conseil municipal décide de la rénovation du logement libre au-dessus de la mairie et le devis de l'entreprise Richard BONNEFOY est retenu.

Une demande de subvention est instruite auprès du conseil départemental.

Le montant du devis est de 33 081 euros avec pose d'une cuisine intégrée.

Questions diverses

- Une demande de location du tunnel de le Croix Rouge nous a été notifiée, et ce pour la création d'une cave d'affinage de fromagerie. Ce tunnel est mitoyen avec la commune de Nizerolles et le projet ne peut se réaliser qu'avec un accord des 2 conseils municipaux.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

- Le Maire informe le conseil municipal que des actes de vandalisme ont été occasionnés sur le bus de transport scolaire garé sur la place. Il a fait l'objet de 3 actes successifs avec au total 5 pneus dégradés.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Tout indice pouvant guider sur une éventuelle recherche doit être signalé en gendarmerie.

La population est invitée à redoubler de vigilance face à ce genre d'acte.